

CLE DE DETERMINATION COMMENTEE DES LANGOUSTES ET DES SCYLLARES DE LA MARTINIQUE

par Henri FARRUGIO

Introduction.

— Considérées pendant longtemps comme des animaux de peu d'intérêt commercial à la Martinique, les langoustes y sont aujourd'hui des crustacés très recherchés, en particulier par les restaurateurs et les complexes hôteliers qui se multiplient rapidement dans le cadre de l'essor touristique martiniquais. —

Durant ces dernières années la demande en langoustes n'a cessé de s'accroître et leur stock a, de ce fait, subi une très forte ponction. L'absence de statistiques de la production de la pêche aux Antilles interdit de suivre de façon rigoureuse l'évolution des quantités débarquées, cependant de nombreux indices permettent de déceler une diminution des réserves.

De façon unanime les pêcheurs font état d'une raréfaction de ces animaux qu'il leur faut aller chercher de plus en plus loin de la côte. De plus les rendements obtenus sont faibles. Cependant il n'en a pas toujours été ainsi. Il y a peu de temps encore les langoustes étaient très abondantes, au point selon certains, d'être considérées comme animaux nuisibles. Aux dires des vieux pêcheurs, la pêche des poissons, bien plus recherchés qu'elles, était entravée par le grand nombre de langoustes qui obstruaient les casiers. En 1931, BELLOC signale que l'on pêchait ces crustacés à la main ou au coutelas « dans l'eau jusqu'à mi-cuisse ». On les repérait aussi avec un seau à fond de verre ou encore, après les avoir effrayées à l'aide d'un « chatrou » (pieuvre), on les piquait à la foëne. La nuit on les attirait en grand nombre au bord des plages en allumant des feux. Autant de preuves que les langoustes étaient nombreuses et peu profondes. En général elles n'étaient pas appréciées par les pêcheurs qui les écrasaient souvent dans les nasses comme appâts.

Cette situation existait encore il y moins de vingt ans. En 1958, MORICE signalait que le pêcheur « pour fournir 10 kgs de langoustes, les capturait rapidement au collet de laiton ou au crochet, sous les cayes ». De même les langoustes étaient encore à cette époque, « vendues à bas prix sur les marchés de Fort-de-France et de Pointe-à-Pitre » et leur prix atteignait difficilement le tiers de celui pratiqué pour les poissons.

Depuis lors l'intérêt des consommateurs pour la langouste s'est notablement accru. Il en est résulté une exploitation de plus en plus intensive et cet effort a porté en premier lieu sur la frange côtière, si riche et si facilement accessible. Il est évident qu'au départ la cueillette de cette manne qui semblait inépuisable, a été faite de façon très anarchique. Le potentiel reproductif des langoustes martiniquaises s'en trouve d'autant plus menacé qu'en général les individus de petite taille sont encore aujourd'hui les plus prisés. Les crustacés de plus d'un kilo ont la réputation d'être difficilement vendables, d'une part parce que certains, à tort ou à raison, estiment leur chair moins savoureuse, d'autre part parce que l'hôtellerie recherche en premier lieu des « langoustes portion » dont les prix, proportionnels à la taille, sont susceptibles de ne pas effrayer outre mesure les consommateurs.

L'accroissement du nombre des plaisanciers et des chasseurs sous-marins, souvent mal informés ou peu scrupuleux, n'est pas un facteur négligeable dans l'amointrissement du stock. Ces deux catégories de pêcheurs opèrent en général dans des eaux peu profondes où l'on ne trouve plus aujourd'hui que de jeunes crustacés. Peu importe la taille, pourvu que l'on ne « rentre pas bre-douille » et l'on traque impitoyablement tous les dimanches le long des plages, au crochet ou à l'arbalète, ces proies faciles que sont les jeunes langoustes à peine plus grosses qu'une belle crevette. Il y a lieu de s'alarmer quand on sait qu'une langouste ne grandit que de quelques centimètres par an, et qu'il lui faut souvent près de dix années avant d'être apte à se reproduire.

Il n'est pas trop tard pour organiser la pêche langoustière dans le département. Un premier pas dans ce sens a été ébauché par l'arrêté préfectoral n° 70-3 du 5-1-1970 qui stipule dans son article 3 que : « La vente de femelles grainées de langoustes et de homards est interdite. La taille marchande des grosses langoustes uniformément rouges est de 22 cm, celle de la langouste rose orangée mouchetée de taches blanchâtres est de 17 cm ».

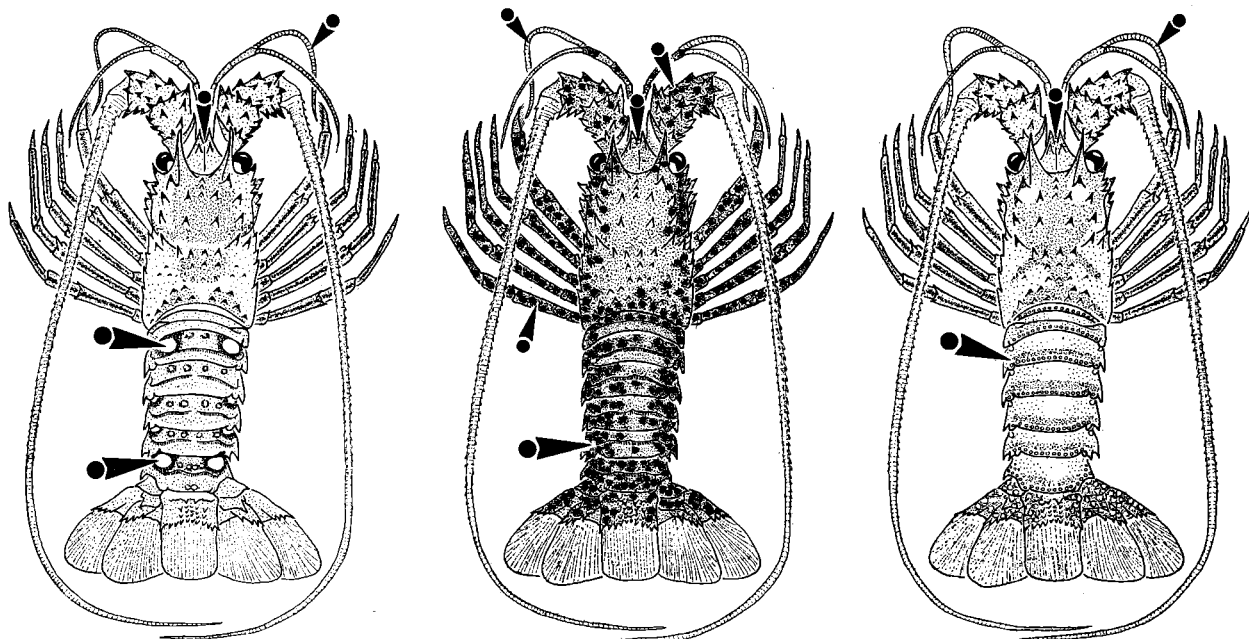


FIG. 1 à 3. — De gauche à droite : *Panulirus argus*, *P. guttatus*, *P. laevicauda*.

Malheureusement, cinq ans après sa parution, on peut constater que l'on n'a que trop tendance à passer outre. La multiplicité des lieux et des heures de débarquement, suivis de la vente immédiate des captures, rendent très difficile le contrôle de l'application de ce texte. Par ailleurs, s'il existe certains pêcheurs peu scrupuleux, cela est inévitable, bon nombre de professionnels, désireux de rationaliser l'exploitation de la langouste, ne savent pas interpréter le décret par manque d'information.

I. - Les espèces présentes à la Martinique.

Quatre espèces de langoustes : *Justitia longimana* (MILNE EDWARDS, 1837), *Panulirus argus* (LATREILLE, 1804), *P. guttatus* (LATREILLE, 1804), *P. laevicauda* (LATREILLE, 1817) et une espèce de scyllare : *Scyllarides aequinoctalis* (LUND, 1793) ont été signalées à ce jour en Martinique. La der-

nière étude systématique sur ces crustacés (MORICE, 1958) en présente une description détaillée comprenant de nombreux caractères macroscopiques et microscopiques.

En 1975 une série de pêches et d'observations le long des côtes martiniquaises nous a permis de capturer trois espèces nouvelles pour cette région, dont une langouste : *Palinurellus gundlachi* (VON MARTENS, 1878) et deux scyllares : *Parribacus antarcticus* (LUND, 1793) et *Scyllarides nearctus* (LUND, 1793).

L'organisation de la pêche langoustière nécessite une bonne connaissance morphologique et biologique des espèces dans de nombreux secteurs d'activité à vocation non scientifique : marins-pêcheurs en premier lieu, mais aussi législateurs, économistes, commerçants, etc. C'est pourquoi dans la clé de détermination pratique présentée ci-après, seul un nombre restreint de caractères ont été retenus, en fonction de trois critères principaux :

stabilité et spécificité des caractères de forme ou de coloration utilisés au sein d'une espèce donnée, quelle que soit la taille des individus examinés ;

reconnaissance nette, à l'œil nu, de ces caractères, facilement réalisable sur le terrain par un observateur non spécialisé ;

possibilité de détermination des espèces même en présence (le cas est fréquent) d'échantillons incomplets.

II. - Clé de détermination.

- 1 a : Antennes munies de fouets allongés, flexibles, formés de très nombreux petits segments.
Céphalothorax (« tête ») à section très convexe, presque circulaire : Langoustes (fig. 1 à 5) 2
- 1 b : Antennes en forme de lames aplaties, non segmentées.
Céphalothorax aplati dorso-ventralement Scyllares (fig. 6 à 8) 6
- 2 a : Les antennes, repliées vers l'arrière, dépassent l'extrémité de la nageoire caudale (« queue ») 3
- 2 b : Les antennes, repliées vers l'arrière, atteignent au maximum le bord postérieur du céphalothorax.
Pas de processus supraorbitaires (« cornes »).
Première paire de pattes de même longueur que les suivantes mais au moins deux fois plus épaisses, terminées par de simples griffes. Antennules à fouets courts, leur longueur étant inférieure à celle du dernier article de leur pédoncule.
Anneaux abdominaux (formant la « queue ») légèrement carénés, ne présentant pas de stries transversales. *Carapace entièrement recouverte de petits tubercules portant de nombreux poils.*
Coloration orange vif sur les deux faces.
Palinurellus gundlachi (fig. 5)
(parfois appelée « vraie langouste »)
- 3 a : Antennules à fouets longs, leur longueur étant supérieure à celle de l'ensemble des trois articles formant leur pédoncule.
Antennes portant plusieurs rangées de petites épines.
Première paire de pattes terminées par de simples griffes.
Processus supraorbitaires bien développés et lisses 4
- 3 b : Antennules à fouets courts (identiques à 2 b).
Antennes ne portant pas d'épines mais seulement des rangées de courtes soies.

Première paire de pattes beaucoup plus longues et plus fortes que les suivantes et terminées par un fort crochet formant une sorte de pince (pseudopince).

Processus supraorbitaires bien développés, portant dorsalement deux fortes dents.

Coloration de fond rouge corail ou rose dorsalement. Face ventrale blanche.

Carapace présentant une ornementation squamiforme (en forme d'écailles).

Anneaux abdominaux n^{os} 2, 3, 4 et 5 ornés de quatre fines stries transversales.

Justitia longimana (fig. 4)
(« homard brésilien »)

4 a : Anneaux abdominaux lisses, sans sillons transversaux.

Coloration de fond vert bronze. Chaque anneau abdominal est bordé par un liseré de fines ponctuations jaune clair.

Rostre terminé par deux paires de fortes épines.

Panulirus laevicauda (fig. 3)
(« homard d'indien »)

4 b : Anneaux abdominaux présentant chacun un sillon transversal en forme d'accolade et bordé de courtes soies 5

5 a : Quelle que soit la coloration de fond de la carapace, les deuxième et sixième anneaux abdominaux portent chacun, dorsalement deux grosses taches latérales jaune pâle ou crème bordées de noir, symétriques par rapport à l'axe du corps (de 4 à 6 taches, beaucoup plus petites, existent en outre sur chaque anneau).

Rostre terminé par deux paires de fortes épines.

Panulirus argus (fig. 1)
(« homard blanc »)

5 b : Quelle que soit la coloration de fond de la carapace, celle-ci est entièrement mouchetée, dorsalement et ventralement, de très nombreuses petites taches jaune clair, non bordées de noir.

Rostre terminé par une seule paire de fortes épines.

Panulirus guttatus (fig. 2)
(« homard bissié » ou « brésilienne »)

6 a : Lames antennaires à bords unis, non découpés.

Céphalothorax (« tête ») à bords unis, sans crénelures ni échancrures.

Premier anneau abdominal portant quatre grosses taches sombres, presque noires, disposées symétriquement par rapport à l'axe du corps.

Coloration de fond brun foncé.

Scyllarides aequinoctalis (fig. 6)
(« savate », « maman homard », « Marie-carogne »)

6 b : Lames antennaires découpées en de nombreux lobes pointus 7

7 a : Céphalothorax à bords crénelés, présentant huit lobes foliacés dont la pointe est dirigée vers l'avant. Le premier de ces lobes est séparé des suivants par une profonde échancrure qui se prolonge jusqu'en arrière des yeux.

Coloration de fond brun foncé.

Parribacus antarcticus (fig. 7)
(« savate », « maman homard », « Marie-carogne »)

7 b : Céphalothorax à bords dentelés, ne présentant pas d'échancrure en arrière des yeux.
Anneaux abdominaux ornés de fines sculptures sur toute leur surface.
Coloration de fond beige, motifs ornementaux rouges.

Scyllarus nearctus (fig. 8)

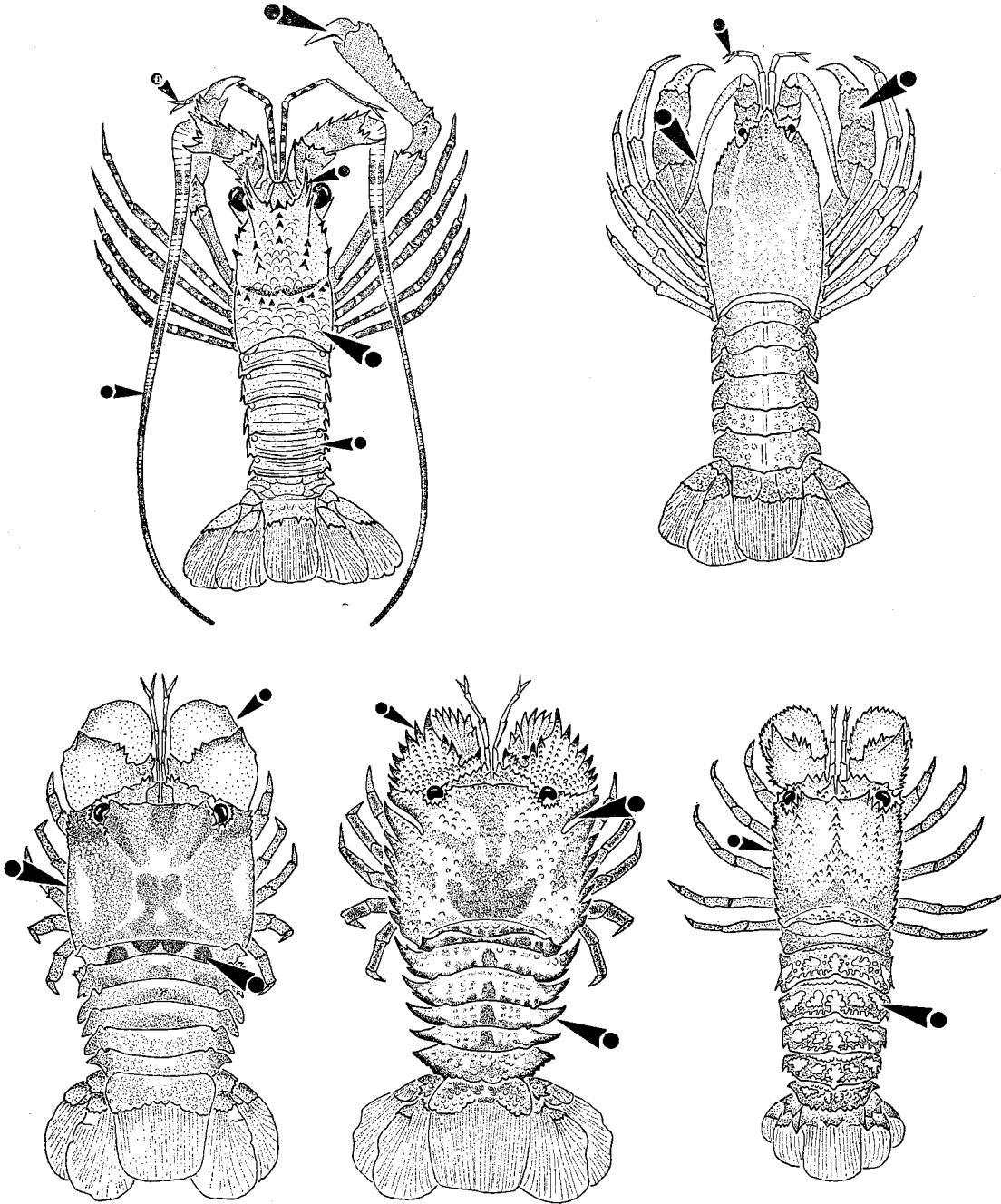


FIG. 4 à 8. — De gauche à droite et de haut en bas : *Justitia longimana*, *Palinurellus gundlachi*, *Scyllarides aequinoctialis*, *Parribacus antarcticus*, *Scyllarus nearctus*.

La grande variabilité du fond de teinte de la carapace, essentiellement chez les langoustes, et les confusions fréquentes au niveau des appellations locales, amènent à assortir cette clé de quelques commentaires.

a) *Coloration.*

Exception faite de *P. gundlachi*, la coloration générale de la carapace des langoustes martiniquaises peut présenter des variations plus ou moins importantes. Les différences les plus considérables se rencontrent chez *P. argus* et semblent liées à la nature de l'habitat. Sur les fonds sableux ou herbeux leur couleur dominante est le vert. La même espèce, capturée sur fonds de roches ou de coraux, est généralement brune ou lie de vin foncé.

Pour *P. guttatus* la coloration la plus fréquente est le rouge orangé ou le brun, mais certains individus peuvent tirer sur le vert. Des exemplaires bleu foncé de ces deux espèces ont été signalés par MORICE (1958).

Les colorations de fond de *P. laevicauda* (vert bronze) et *J. longimana* (rouge corail ou rose vif) ne présentent que des variations de nuances mais non de ton.

Les seuls caractères de coloration fiables pouvant servir à la distinction des espèces sont donc le nombre et la disposition des taches ornementales signalées dans la clé, car ceux-ci sont toujours semblables, quelle que soit la teinte générale de la carapace.

b) *Nomenclature vernaculaire.*

Les langoustes sont désignées globalement aux Antilles sous le nom de « homards » (si elles sont de petite taille on les appelle « langoustines »). C'est ainsi que l'on distingue le « homard blanc » (*P. argus*), le « homard bissié » (*P. guttatus*) le « homard d'indien » (*P. laevicauda*). Il faut noter que l'appellation « homard brésilien », autrefois appliquée à *J. longimana* tend depuis quelques années à désigner *P. guttatus*, vendue couramment à l'heure actuelle sous le nom de « brésilienne ». Par ailleurs certains exemplaires de *P. laevicauda* sont fréquemment appelés « grosses brésiennes » ce qui ne fait qu'ajouter à la confusion qui règne dans la nomenclature locale.

Signalons enfin que curieusement *P. gundlachi*, seule espèce dont la morphologie soit assez éloignée de celle des langoustes typiques, est parfois appelée à la Martinique « vraie langouste de métropole ».

Quant aux scyllares, bien souvent considérées à tort comme étant les femelles des langoustes, on les appelle, sans distinction d'espèce, « maman homard ». Elles sont également nommées « savates » en raison de leur forme aplatie, ou encore pour des motifs moins évidents, « Marie-carogne ».

III. - Distribution, bathymétrie, tailles et poids.

a) *Panulirus argus.*

C'est la langouste la plus commune des Indes Occidentales. On la rencontre sur toutes les côtes de la Martinique et c'est la seule espèce qui soit abondamment représentée dans les eaux caraïbes de l'île. Sur le versant atlantique elle est particulièrement fréquente dans la région sud-est (fig. 9).

Cette langouste semble avoir une préférence marquée pour les zones d'herbiers. Les premières phases de sa croissance se déroulent dans les mangroves où ses stades post-larvaires se rencontrent en très grand nombre. Au fur et à mesure de leur croissance, les jeunes *P. argus* migrent vers des eaux de plus en plus profondes et la fraction adulte de la population ne se rencontre en général qu'au-delà de la sonde des 15 mètres.

L'examen a porté sur 131 exemplaires dont le plus gros était un mâle de 45 cm de longueur totale (mesurée du niveau des yeux à l'extrémité de la nageoire caudale) et pesant 3500 g, capturé sur fond d'algues par 15 m, au large du Cap Macré (zone sud-atlantique).

Cette langouste peut atteindre le poids exceptionnel de 8 kg mais les exemplaires de 2 à 3 kg ne sont pas rares aux Antilles.

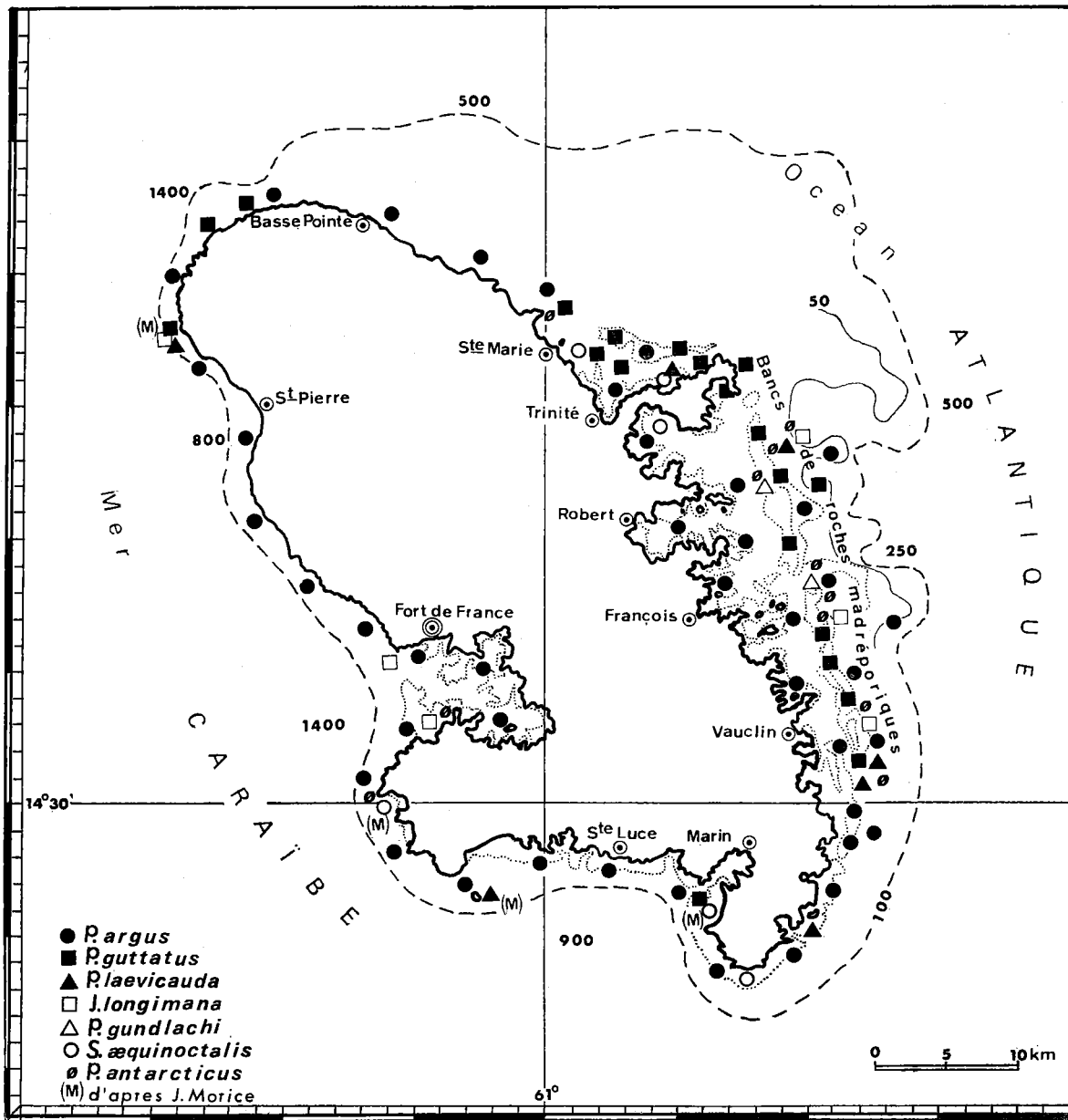


FIG. 9. — Répartition des langoustes et des scyllares le long des côtes martiniquaises, d'après nos observations et celles de MORICE (1958).

b) *Panulirus guttatus*.

Moins fréquente que la précédente, cette espèce colonise des aires plus fragmentaires et moins étendues. En Martinique on la rencontre le plus souvent sur la côte atlantique où elle occupe principalement la région nord-est (fig. 9).

Elle vit de préférence sur les petits fonds rocheux ou coralliens où elle abonde parfois dans quelques mètres d'eau. Très peu de travaux lui ont été consacrés et sa biologie est encore mal connue.

P. guttatus est une langouste de taille relativement peu importante. Le plus grand exemplaire que nous ayons examiné, sur 236 captures, était un mâle de 19,5 cm de longueur totale, pesant 300 g, pêché par 15 m sur le banc corallien dans l'E-N.E. de l'îlet Sainte-Marie. D'après les travaux de CAILLOUET et coll. (1971) et les données biométriques que nous avons recueillies, on peut estimer que cette espèce atteint au maximum une vingtaine de centimètres.

c) *Autres espèces.*

Les autres espèces de langoustes et de scyllares martiniquaises sont beaucoup moins abondantes. Leur répartition est ponctuelle et leur capture n'est qu'occasionnelle. Certaines d'entre elles sont présentes dans les zones de mélange des eaux atlantiques et caraïbes, au nord et au sud de l'île (fig. 9) mais nous ne les avons observées en général que sur la côte orientale (excepté quelques exemplaires de *J. longimana* pêchés en Baie de Fort-de-France). Les données suivantes peuvent être fournies pour mémoire.

Panulirus laevicauda.

Onze exemplaires examinés dont le plus grand était une femelle de 31,3 cm de longueur totale, pesant 1260 g, capturée par 10 m sur fond corallien dans l'E-S.E. du Vauclin (« caye paradis »).

Justitia longimana.

Sept exemplaires examinés dont un mâle de 10,4 cm pesant 42 g (sur fond corallien par 50 m, à l'est de l'îlet du Loup-Garou). Langouste de petite taille (maximum 15 cm) pouvant vivre jusqu'à 300 m de profondeur (OPRESKO et coll., 1973).

Palinurellus gundlachi.

Cinq exemplaires examinés dont un mâle de 14,5 cm pesant 95 g (sur fond corallien, par 15 m, au nord de l'îlet du Loup-Garou). Des individus isolés de cette espèce sont capturés assez régulièrement sur la côte orientale de la Martinique.

Scyllarides aequinoctalis.

Cinq exemplaires examinés dont une femelle de 18,8 cm pesant 314 g, capturée sur fond de sable par 10 m à l'est du François (« caye de la Grande Pinsonnelle »). Sa présence a été signalée par MORICE (1958) à Sainte-Anne (côte sud de la Martinique) et à Grande-Anse d'Arlet (côte caraïbe). Elle peut atteindre au maximum une trentaine de centimètres.

Parribacus antarcticus.

Cette espèce semble être plus fréquente que la précédente. Onze exemplaires examinés dont un mâle de 18 cm pesant 300 g, capturé par 20 m sur fond algueux dans le S.-E. du Loup-Garou. Cette scyllare atteindrait au maximum une vingtaine de centimètres.

Scyllarus nearctus.

Cette espèce est très rare à la Martinique. Nous n'avons pu en examiner qu'un seul exemplaire, capturé sur les fonds coralliens détritiques à l'est du Vauclin.

BIBLIOGRAPHIE

- CAILLOUET (C.-W. jr.), BEARDSLEY (G.-L.) et CHITTY (N.), 1971. — Notes on the size, sex ratio and spawning of the spiny lobster *Panulirus guttatus* (LATREILLE) near Miami Beach, Florida. — *Bull. Mar. Sci.*, **21** (4), p. 944-951.
- MORICE (J.), 1958. — Langoustes et scyllares des Petites Antilles. — *Rev. Trav. Inst. Pêches Marit.*, **22** (1), p. 105-114.
- OPRESKO (L.), OPRESKO (D.), THOMAS (R.) et VOSS (G.), 1973. — Guide to the lobsters and lobster-like animals of Florida, the Gulf of Mexico and the Caribbean region. — *Univ. Miami Sea Grant Progr.*, (NOAA Sea Grant n° 04-3-158-27), VI + 44 p.

ANNEXE

Notice d'utilisation.

La clé de détermination ci-jointe comprend plusieurs rubriques numérotées de 1 à 7 et divisées chacune en deux parties (1 a, 1 b — 2 a, 2 b — 3 a, 3 b, etc.).

Ayant en main la langouste ou la scyllare que l'on veut déterminer, commencer la lecture de la clé et comparer les indications du texte avec l'animal. Si les caractères décrits dans la rubrique 1 a ne sont pas présents sur l'exemplaire examiné, passer à la rubrique 1 b et comparer à nouveau. La description satisfaisante étant trouvée, se reporter alors au numéro qu'elle indique et poursuivre la lecture à partir de ce numéro, en comparant chaque fois les nouveaux caractères décrits avec l'échantillon. Procéder ainsi de suite par éliminations successives jusqu'au nom de l'animal. Comparer alors avec la figure correspondante.

Autre méthode.

Examiner directement les figures 1 à 8 jusqu'à trouver celle qui correspond à l'animal que l'on désire déterminer.
